



PRÉFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie*

Provins, le 21 décembre 2015

Service nature, paysage et ressources

Pôle espaces et patrimoine naturels

*Affaire suivie par M. Olivier PATRIMONIO
Olivier.patrimonio@developpement-durable.fr*

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU RESEAU NATURA 2000 SITE « L'YERRES DE SA SOURCE A CHAUMES EN BRIE »

La réunion s'est déroulée le 20 novembre 2015 sur le site de l'Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie à Savigny le Temple.

Participants :

Etaient présents :

Mme VERGNOL Marylène, représentant M. le président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
M. SREVANCE Elie, adjoint au maire de Courtomer
M. CHAUVIN Joël, maire de Hautefeuille et président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Yerres (SIAVY)
Mme LAFORGE Martine, adjoint au maire de Voinsles
M. GERMAIN Eric, Directeur général des services, représentant le président de la communauté de communes des Sources de l'Yerres
M. MORESTIN Christian, vice-président de la Commission Locale de l'eau du SAGE de l'Yerres
M. CHALAUX Eric, directeur, représentant le président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)
Mme HAMELET Hélène, cheffe de section du pôle relations avec les collectivités locales, représentant Mme la sous-préfète de Provins
M. PATRIMONIO Olivier, chargé de mission nature, représentant le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
M. RODDE Roland, représentant le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne
Mme CLAMENS Astrid, pôle relations avec les collectivités locales, sous-préfecture de PROVINS

Absents excusés :

M. le maire de Bernay-Vilbert

M. le président de la communauté de communes de l'Yerres à l'Ancoeur

Absents :

M. le président du Conseil Régional d'Ile de France
M. le maire d'Argentières
M. le maire de Chaumes-en Brie
Mme le maire de La-Celle-sur-Morin
M. le maire de Guérard
Mme le maire de Lumigny-Nesles-Ormeaux
M. le maire de Pézarches
Mme le maire du Plessis-feu-Aussoux
M. le maire de Rozay-en-Brie
Mme le maire de Touquin
M. le président de la communauté de communes de la Brie Centrale
M. le président du syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien du ru de Beuvron et de ses affluents
M. le président du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du ru de la Visandre et du Réveillon
M. le président du Syndicat mixte pour le ru d'Yvron.

Madame HAMELET, ouvre la séance, prie d'excuser Mme la Sous-Préfète et Monsieur le Secrétaire général retenus par ailleurs et remercie les participants.

L'objet de la réunion est de désigner le président du comité de pilotage et la structure porteuse chargée de mettre en œuvre le document d'objectifs du site Natura 2000 « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie » approuvé par arrêté préfectoral du 9 avril 2015.

Monsieur PATRIMONIO rappelle les principales dispositions du Réseau Natura 2000. Fondé sur deux directives «Oiseaux» et « Habitats », ce réseau couvre maintenant 18 % du territoire de l'Union européenne et 25 000 sites.

A l'échelle nationale, le réseau Natura 2000 comprend 1754 sites sur 12,5 % du territoire. Enfin, en Île-de-France, il existe 35 sites Natura 2000, 25 désignés au titre de la directive Oiseaux et 10 au titre de la directive Habitats qui couvrent 8 % du territoire de la région et qui sont répartis sur 285 communes.

Tous les sites Natura 2000 d'Île-de-France sont maintenant dotés d'un document d'objectifs approuvé, le dernier étant celui du site de l'Yerres. Après la phase d'élaboration des documents d'objectifs, le réseau est entré dans la phase animation et mise en œuvre des DOCOBS. Pour ces actions, l'État établit des conventions de partenariat avec différentes collectivités qui ont été désignées comme structures porteuses de l'animation Natura 2000. Dans la région, il y a notamment les quatre parcs naturels régionaux d'Île-de-France, certains départements, des communautés de communes, quelques communes et un syndicat mixte. Ces structures réalisent cette mission animation en régie ou font appel à des prestataires.

Après cette introduction sur Natura 2000, Madame HAMELET sollicite les candidatures auprès des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site de l'Yerres.

Monsieur CHAUVIN fait part de sa candidature comme président du comité de pilotage et le syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Yerres comme structure porteuse.

Les personnes présentes se déclarent favorablement pour ces deux candidatures.

Toutefois le quorum n'étant pas atteint (11 personnes présentes pour un quorum de 13), Mme HAMELET soumet à l'approbation des membres du COPIL présents, la consultation par courriel des personnes absentes avant la validation définitive de ces désignations.

Elle recueille l'accord de tous les membres présents ne souhaitant pas le report de cette réunion, qui devrait à nouveau se tenir dans un délai inférieur à 15 jours.

La consultation par voie électronique, les 25 novembre et 10 décembre 2015, a permis de recueillir 6 voix supplémentaires favorables à ces deux candidatures.

M. Joël CHAUVIN est donc désigné président du Comité de Pilotage (COFIL) et le syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Yerres (SIAVY), structure porteuse, du site Natura 2000 « L'Yerres de sa source à Chaumes en Brie ».

Monsieur PATRIMONIO décrit ensuite les principales missions d'animation Natura 2000 qui consiste essentiellement à effectuer un suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire qui ont motivé la désignation du site Natura 2000 de « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie ». Il s'agit d'assurer un état des lieux et un bilan de l'évolution de ces habitats et espèces.

Un autre volet de l'animation consiste à sensibiliser les acteurs du territoire concerné et les inciter à mettre en œuvre des actions de restauration et de gestion des milieux naturels (contrats et charte Natura 2000) qui sont détaillées dans le document d'objectifs.

Enfin, une veille environnementale devra être assurée afin d'éviter tout projet ou activité susceptible de nuire aux objectifs de conservation et de restauration du site Natura 2000.

L'expérience acquise sur les autres sites Natura 2000 analogues (Petit Morin, Rivière du Dragon, Vannetin, ..) du département pourra utilement être mise à profit.

Les objectifs du site Natura 2000 de « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie » rejoignent complètement les objectifs définis dans le contrat de bassin Yerres amont sur la rivière. Monsieur PATRIMONIO suggère donc de mutualiser les missions dévolues au futur technicien de rivière qui serait recruté par le SIAVY.

Pour la partie Natura 2000, Monsieur PATRIMONIO précise qu'une convention cadre sera établie entre l'Etat (DRIEE) et la structure porteuse ; cette convention définit pour une durée de 3 ans les grandes orientations de la mission d'animation Natura 2000. Chaque année une convention financière annuelle adossée à un programme d'activités est conclue avec la structure porteuse.

Le financement de l'animation Natura 2000 est assuré par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits d'État ; un autofinancement de la structure porteuse de l'ordre de 5 à 10 % sera également demandé.

L'ordre du jour étant épuisé Madame HAMELET remercie les personnes présentes et lève la séance.